



L'AOS « Cultiver la fonction de dirigeant d'entreprise en Hauts-de-France » s'est terminé fin 2023. Les élus ont réfléchi à sa poursuite et à son évolution. Leurs travaux ont permis d'identifier la nécessité de travailler autour de la méthode projet. L'objectif est de permettre aux stagiaires de disposer de méthodes, outils et compétences clés pour conduire un projet de manière efficiente.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Construire, dimensionner et formaliser un projet.
- ▶ Trouver des partenaires, communiquer sur un projet et le promouvoir.
- ▶ Rendre un projet viable.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Retours d'expérience (exigée).
- ▶ Réaliser soit des visites, soit prévoir des témoignages d'agriculteurs ayant travaillé sur la mise en œuvre d'un projet (exigée).
- ▶ Modéliser un plan d'action du projet (préconisée).
- ▶ Groupe homogène (préconisée).

À RETENIR

- ▶ Période de réalisation : jusqu'au 31/12/2029
- ▶ Publics / région : Hauts-de-France
- ▶ Durée de la formation : 7 heure
- ▶ Prise en charge plafond : 45 € / h
- ▶ Accompagnement Individualisé préconisé

NOUS POUVONS VOUS ACCOMPAGNER

Eugénie TRAVERS

Départements : 02 / 60 / 80

Téléphone : 06 75 66 49 18

Mail : e.travers@vivea.fr

Aurélien LABÉ

Départements : 59 / 62

Téléphone : 06 75 66 49 17

Mail : a.labe@vivea.fr



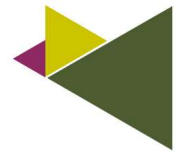
Rédacteurs : VIVEA Délégation Nord-Ouest - Picardie

Destinataires : prestataires de formation

Date de création : 03/2024

Date de révision : 03/2025

Titre de l'AOS	Un projet ? Tu réfléchis, tu construis, tu fais.
Validité de l'AOS	<p>Date de début 01/03/2024 Date de fin 31/12/2029</p> <p>L'appel d'offre spécifique est conclu sur une durée de 5 années et peut faire l'objet d'une révision annuelle.</p>
Cadre général	
Contexte	<p>VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 498 000 contributeurs. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).</p> <p>L'origine de l'appel d'offre L'AOS « Cultiver la fonction de dirigeant d'entreprise en Hauts-de-France » s'est terminé fin 2023. Les élus ont réfléchi à sa poursuite et à son évolution. Leurs travaux ont permis d'identifier la nécessité de travailler autour de la méthode projet. Une enquête auprès de plusieurs agriculteurs a permis de confirmer leur propos.</p> <p>A ce jour, la Priorité 1 « Conforter la position du chef d'entreprise » prévoit un axe de développement de formations spécifiques à ces questions dans la compétence « Approche globale de l'entreprise » : « Réflexion sur son projet d'entreprise ou sur son projet professionnel ». Les élus souhaitent donc un passage en action grâce à la réalisation de formations dédiées à la construction et à la mise en œuvre de projets d'agriculteurs.</p>
Public éligible à VIVEA	<p>Il s'agit des contributeurs et contributrices de VIVEA à jour de leur contribution. Ce sont les actifs non-salariés qui relèvent du régime agricole : chefs d'entreprise (y compris cotisants de solidarité de moins de 62 ans), conjoints collaborateurs et aides familiaux.</p> <p>Les secteurs concernés sont : les exploitations et entreprises agricoles, les entreprises de travaux forestiers et de travaux agricoles, les entreprises du paysage et du secteur du cheval (sauf celles du spectacle et les loueurs d'équidés).</p> <p>Sont par ailleurs ayants droit, les personnes engagées dans une démarche d'installation ou de création d'exploitation agricole dans le cadre d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) sous réserve de fournir les documents</p>



	<p>d'éligibilité adéquats.</p> <p>Concernant le recrutement du public, les modalités de mobilisation et de partenariat proposé pourront être précisées dans la demande de financement dans la partie « <i>public visé et zone géographique</i> ».</p> <p>Le périmètre géographique Hauts-de-France et régions limitrophes</p>
Objectifs généraux de l'appel d'offre	L'objectif sera de disposer de méthodes, outils et compétences clés pour conduire un projet de manière efficiente.
Actions attendues	
Objectifs de formation	<p>La formation doit permettre aux participants de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Construire, dimensionner et formaliser un projet. ▶ Trouver des partenaires, communiquer sur un projet et le promouvoir. ▶ Rendre un projet viable.
La durée de la formation	La durée minimum doit être de 7 h.
Période de réalisation des actions	Au titre de l'exercice budgétaire de l'année 2024, les formations devront commencer en 2024 et se terminer au plus tard le 31 mars 2025.
Modalités de formation	<p>Les modalités pédagogiques</p> <p>Modalités pédagogiques spécifiques exigées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en place des retours d'expérience. ▶ Réaliser soit des visites soit prévoir des témoignages d'agriculteurs ayant travaillé sur la mise en œuvre d'un projet. <p>Modalités pédagogiques spécifiques préconisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Modéliser le plan d'action du projet. <p>Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « <i>méthodes pédagogiques et moyens matériels</i> ».</p> <p><u>Moyens d'encadrement</u> : Les compétences des formateurs Les formateurs doivent être experts du domaine mais aussi capables de faire fructifier les expériences des participants en faisant émerger les décisions/solutions propres à chacun et en apportant les connaissances plus théoriques au moment opportun.</p>
Autres critères	<p><u>Prérequis des stagiaires</u> :</p> <p>Préconisation de groupe homogène (issu d'un travail de prescription, groupe par filière, etc.).</p> <p><u>Modalités d'évaluation</u> :</p>



	<p>Il est demandé de mettre en œuvre systématiquement un recueil des appréciations des stagiaires.</p> <p>Pour les actions de 35 heures et plus, il est impératif de réaliser une évaluation des acquis au regard des objectifs de la formation.</p> <p>Par ailleurs, il est préconisé de développer l'évaluation de chaque dispositif de formation pour mesurer l'efficacité et l'impact de la formation sur les pratiques des bénéficiaires.</p> <p>Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « <i>critères et modalités d'évaluation des résultats</i> ».</p>
<h3>Modalités de prise en charge</h3>	
<p>Engagement de l'organisme</p>	<p>En répondant à cet appel d'offre, l'organisme de formation s'engage à respecter les critères qui y sont définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'adéquation aux objectifs des actions ; ▶ L'adéquation aux modalités de formation requises ▶ Le cas échéant, les caractéristiques du public, les autres critères et le titre de l'action. <p>VIVEA pourra contrôler si l'organisme respecte les critères fixés par le présent appel d'offres. L'organisme s'engage à fournir, à la demande de VIVEA, les justificatifs montrant le respect de ces engagements.</p>
<p>Critères de sélection</p>	<p>Les critères sur lesquels seront sélectionnées les DF en lien avec les propositions attendues sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'adéquation aux objectifs de formation ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire) ▶ Les modalités pédagogiques proposées ▶ L'adéquation au public visé. ▶ Les compétences des formateurs
<h3>Conditions de prise en charge par VIVEA</h3>	
<p>Prix d'achat</p>	<p>Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.</p> <p>Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à 45 TTC par heure/stagiaire.</p> <p>La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre.</p> <p>VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat.</p>



Prise en charge	<p>La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à 45 € TTC par heure/stagiaire. La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre. VIVEA se réserve la possibilité de négocier la prise en charge. Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels Co-financeurs (en fonction des territoires).</p>
Les critères qualitatifs de l'action	
Nombre de participants minimum par action	4
Nombre de participants maximum par action	12
Accompagnement individualisé	
Accompagnement individualisé autorisé	▶ Préconisé (sous réserve de l'éligibilité de l'action / d'une formation d'au moins 14h).
Formation Mixte Digitale	
Formation Mixte Digitale autorisée	▶ Au choix.
Formation Ouverte à distance	
Formation Ouverte à distance autorisée	▶ Possible s'il ne s'agit pas de l'unique modalité.
Modalités de dépôt de la demande de financement	
	<p>La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA sur une session d'instruction de l'appel d'offre permanent du comité régional du lieu de réalisation de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans la priorité « 1 – Conforter la position de chef d'entreprise » • Dans le domaine de compétence « Approche globale de l'entreprise » • En cochant le projet : « AOS Pilotage et stratégie d'entreprise ».
Champ d'application	
	Cet appel d'offre spécifique concerne la région des Hauts-de-France.



Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :

Eugénie TRAVERS

Conseillère VIVEA Picardie, référente de l'appel d'offres,

Tél : 06 75 66 49 18

Mails : e.travers@vivea.fr

Aurélien LABE

Conseiller VIVEA Nord Pas de Calais,

Tél : 06 75 66 49 17

Mails : a.labe@vivea.fr